

Le jeudi 7 novembre a eu lieu la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire et il nous a semblé pertinent de vous renseigner sur ce sujet.

Nous ne sommes ni des médecins ni des spécialistes du harcèlement : ce document regroupe toutes les informations que nous avons pu trouver sur le thème pour vous aider à le détecter et à réagir si nécessaire en ayant les bons réflexes.

Qu'est ce que le harcèlement en milieu scolaire ?

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée verbale, physique ou psychologique qui détériore de manière insidieuse et durable le climat scolaire.

Ses conséquences dans le temps peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs. Les risques de harcèlement sont plus grands au collège et à la fin de l'école primaire. Plus l'enfant est jeune et plus il est difficile de repérer ces phénomènes car les relations sont instables et les frustrations face à l'impossibilité de contrôler les situations nombreuses.

► **Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :**

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : les agressions se répètent régulièrement sur une période donnée.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite et dans l'incapacité de se défendre.

► **Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques :**

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux),
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme),
- Un handicap (physique, psychique ou mental),
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement),
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier,
- Des centres d'intérêts différents.

► **Les formes du harcèlement sont plus ou moins visibles :**

- Les jets d'objets,
- Les violences physiques (pincements, tirage de cheveux, coups de pieds ou de poings, etc.),
- Les moqueries, les insultes, les surnoms méchants, les rumeurs ou la mise à l'écart,
- Le racket.

Attention : tous les conflits ne sont pas systématiquement des faits de harcèlement, il est nécessaire de faire la part des choses.



Comment les parents peuvent le détecter ?

► L'enfant essaie d'éviter l'école

Il craint d'aller seul à l'école, vous demandera de l'y accompagner et d'attendre avec lui que les grilles s'ouvrent. Cela peut aussi se traduire par symptômes physiques tel que des **maux de tête**, **l'estomac noué** ou **des nausées**.

► L'enfant préfère la compagnie des adultes plutôt que celle des autres enfants

Autre traduction : l'isolement. Il cherche à être avec les adultes, il n'invite pas ses camarades à la maison en dehors du temps scolaire, ne souhaite pas fêter son anniversaire.

► L'enfant montre des signes de fatigue

Il est en permanence en état d'hypervigilance, en alerte. Il anticipe ce qu'on risque de lui faire, comme s'il risquait d'être agressé. Et cela l'épuise. Cette fatigue psychique s'exprime par des **problèmes d'attention** et de **concentration**, des **troubles du sommeil** et donc une **irritabilité**.

► L'enfant s'habille « passe-partout »

Pour ne pas donner prise à leurs tourmenteurs, les enfants victimes de harcèlement vont tenter de passer inaperçus. On peut le remarquer à leur posture, "souvent la tête rentrée dans les épaules", ou à leur "stratégie vestimentaire" : ils mettent des vêtements passe-partout, des couleurs tristounettes, pas trop visibles, n'optent jamais pour l'originalité.

► L'enfant casse son matériel scolaire

Une trousse massacrée, un cahier de correspondance qui a été plongé dans l'eau peuvent aussi être des signes d'un harcèlement : les harceleurs s'en prennent à ce qui symbolise la scolarisation, il est donc important d'essayer de chercher à savoir s'il n'y a pas une autre explication que la simple maladresse ou négligence.

► L'enfant rencontre des troubles du sommeil, est irritable, susceptible ou pousse des colères....

Il s'agit là d'une liste non-exhaustive des signes qui peuvent alerter les parents.



Que faire si votre enfant est victime ?

► **Votre enfant peut craindre de parler** : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il se passe et ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

► **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école.**

Exposez en détail ce que subit votre enfant afin d'envisager des mesures pour le protéger.

Si la situation est avérée, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.

► **Contactez un délégué de parents d'élèves** pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

► **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant :

le numéro vert 3020

Ces conseillers serviront de médiateurs entre l'école et vous.

Il est donc important d'en parler avec son enfant mais pas n'importe comment :

► **Pas d'approche frontale**

Si vous êtes inquiet, dites-lui que vous savez qu'à l'école des enfants se font "embêter" et demandez-lui si c'est le cas dans l'établissement qu'il fréquente. S'il parle des autres, il pourra plus facilement parler de lui.

► **Un professionnel**

Proposer d'aller voir un psychologue peut être mal vécu par certains et pourrait donner l'impression à l'enfant harcelé d'être doublement sanctionné. Dans ce cas, mieux vaut donner l'occasion à votre enfant de se mettre à une activité lui permettant de gérer son anxiété et prendre confiance en lui (sport, théâtre, sophrologie...). Pour d'autres, consulter un psychologue leur permettra de verbaliser leur souffrance dans un contexte neutre. Il faut s'adapter à votre enfant.



Que faire si votre enfant est auteur ?

Idée reçue : « les auteurs ont un problème psychologique ou une mauvaise éducation »

► Votre enfant est-il responsable d'une situation de harcèlement ?

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour sa scolarité et sa santé en plus de celles de sa victime. Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. **Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi et lui faire comprendre qu'il doit changer de comportement pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même.**

► Comment faire pour qu'il cesse ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **Avec votre enfant** pour tenter de connaître les origines de sa violence qui peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement. Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Plutôt que de lui poser directement des questions qui le mettraient en position d'accusé il vaut mieux procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son propre ressenti face au harcèlement.

Il faut cependant rappeler que le harcèlement est un délit : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires. À ce titre, dans un second temps, une réflexion avec votre enfant sur les valeurs de l'École pourrait être pertinente, afin qu'il adopte un comportement plus adapté.

- **À un adulte de son établissement** : un professeur, la direction, un psychologue,... sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant (rappel des règles et de la loi et accompagnement éducatif, aide psychologique dans l'établissement ou à l'extérieur).



Pour aller plus loin - Liens

- **Le site du gouvernement**
<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr>
- **1 jour 1 question** : [c'est quoi le harcèlement à l'école ?](#)
- **Les petits citoyens** parlent du [harcèlement scolaire](#)
- **L'école face au traumatisme et à la violence** de H. Romano & Th. Baubet (éd. Pensée Sauvage)
- **Mon voisin Masuda de Miho Takeda (éd. Nobi Nobi)**
Pour les plus petits, Mon Voisin Masuda est l'album idéal pour amorcer le dialogue.
Prix national du livre illustré au Japon, cet album au dessin enfantin aborde avec tendresse le sujet des jeunes souffre-douleurs.
- **Ramdram à l'école de Manon Charley (éd. Nord Avril)**
Le racket ne concerne pas que les téléphones portables ou l'argent. Ca peut commencer à l'école, avec le goûter ou, comme dans ce livre, les desserts à la cantine ! Dans Ramdram à l'école, roman pour les 8-11 ans, Noah se fait racketter par Gaston tous les midis. Jusqu'à ce qu'un magicien lui offre le pouvoir d'être invisible. Entre résistance et vengeance, Noah saura-t-il trancher ?
- **Te laisse pas faire d'Emmanuelle Piquet (éd. Payot)**
Dans ce livre aussi intelligent que pragmatique, à contre-courant des idées reçues, Emmanuelle Piquet nous indique la bonne posture : ne pas se mettre entre le monde et l'enfant ou l'adolescent, ne pas le surprotéger, mais l'aider à se défendre par lui-même.
- **Bravo la famille - Je vais le dire à ma mère** de Christine Sagnier et Caroline Hesnard (éd. Fleurus)
Un petit livre pour les enfants. Une histoire d'enfants, raconté par les enfants.
- **Lili est harcelé à l'école** de Dominique de SAINT MARS et Serge BLOCH (éd. Calligram)

